



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

COMMUNIQUE DE PRESSE

Viol et meurtre de deux jeunes filles à Sédhiou

Le Lundi 07 mars 2016, Oumou DIAO, âgée de 14 ans et Aminata BA, âgée 13 ans qui sont élèves en classe du CM2, habitant au quartier Labé de la commune de Boghal dans le Département de Bounkiling (Région de Sédhiou), ont été atrocement tuées et jetées dans un marigot.

Elles étaient sorties de leur concession vers 17 heures pour aller cueillir des fruits en brousse et n'étaient pas revenues jusqu'au crépuscule. S'inquiétant de leur longue absence, les parents avaient alors décidé d'aller à leur recherche. C'est ainsi qu'arrivés à un marigot, les parents ont aperçu un foulard flottant sur l'eau, ce qui a attiré leur attention. Après quelques moments de recherche, ils découvrirent les corps sans vie des deux jeunes filles dans le marigot. Au début, ils avaient pensé qu'il s'agissait d'une noyade. Mais après avoir constaté le sang et des traces de violence sur les corps, ils les ont acheminés à l'hôpital régional de Sédhiou pour procéder à l'autopsie qui a révélé un viol et un meurtre des deux jeunes filles avec des blessures atroces et des yeux crevés.

A l'issue de cet incident macabre, quatre jeunes ont été arrêtés par les éléments de la Brigade de gendarmerie de Bounkiling pour les besoins de l'enquête et les corps des deux jeunes filles ont été remis à leurs parents.

En guise de rappel, c'est dans cette même commune qu'un Directeur d'école élémentaire a été arrêté en 2013 pour viol d'une élève et qui a écopé d'une peine d'emprisonnement de 10 ans. En 2015, une jeune fille a été violée et jetée dans la brousse au niveau de la même commune. Ainsi, on pourrait aussi se demander combien de jeunes filles ont été violées sans pour autant dénoncer les coupables ?

Face à une telle tragédie, la **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** :

- **Condamne** avec la plus grande fermeté la récurrence de ces actes barbares et injustifiables qui portent atteinte au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la dignité humaine ;
- **Exige** l'ouverture d'une enquête judiciaire impartiale pour identifier les coupables, les arrêter et les traduire devant la justice ;
- **Demande** à l'Etat du Sénégal de veiller au strict respect de ses engagements vis-à-vis des instruments juridiques régionaux et internationaux qu'il a signés et ratifiés afin d'éviter que de tels actes ne se reproduisent au niveau de cette commune et sur l'ensemble du territoire national.

Fait à Dakar, le 14 Mars 2016

Le Secrétaire Général

